



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 18957

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les problèmes rencontrés par les adolescents. Un récent rapport sénatorial dresse un constat inquiétant sur l'adolescence, soulignant que les conduites à risque auto-agressives telles que le suicide ou l'anorexie, ou bien hétéro-agressives comme la délinquance s'amplifient et apparaissent de plus en plus précoces. Un adolescent sur 5 souffre d'un trouble mental avec un taux estimé de 4,4 % de dépressifs chez les adolescents et de 1 % de boulimiques chez les adolescentes. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement entend prendre des mesures afin de lutter contre ces maladies.

## Texte de la réponse

Les conduites à risque sont fréquentes à l'adolescence et peuvent traduire une vulnérabilité liée aux difficultés sociales, familiales, scolaires ou professionnelles. Des réponses multiples et diversifiées sont apportées par les pouvoirs publics et leurs partenaires. Parmi celles-ci le réseau des points écoute et accueil jeunes (PAEJ) est centré sur la prévention des conduites à risque des jeunes, qu'il s'agisse du risque de désocialisation ou de risques pour la santé. Il offre des modes de soutien centrés sur l'accueil, l'écoute, l'orientation des jeunes ainsi que sur l'accompagnement parental ou la médiation parents enfants. En 2002, des moyens nouveaux d'un montant de 1,52 millions d'euros, ont été dégagés pour le renforcement de ce réseau, dans le cadre du programme national de lutte contre les exclusions. La stratégie nationale d'actions face au suicide intègre la prévention du suicide dans une approche plus globale de la santé mentale et s'appuie notamment sur des actions de prévention primaire et d'éducation pour la santé, ainsi que sur des actions de formations interdisciplinaires locales sur le repérage et la prise en charge de la crise suicidaire. Un programme interministériel d'action est engagé en faveur de la santé mentale des élèves visant à développer, dans la communauté éducative, la connaissance des pathologies mentales et des ressources sanitaires pour y faire face, le repérage des souffrances psychiques ainsi que le renforcement des collaborations entre les professionnels de santé et sociaux de l'éducation nationale et les services de soins spécialisés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18957

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 mai 2003, page 4043

**Réponse publiée le** : 11 août 2003, page 6413